

# DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	06/2022
Membres présents :	48		
Nombre de pouvoirs :	3	SÉANCE DU	31 janvier 2022
Nombre de votants :	47		

Date de convocation : 20 janvier 2022

Date d'affichage : 5 février 2022

Le trente et un janvier deux mille vingt-deux, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle Saint Loup à Amilly en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MMES et MM.

CCCFG : COUTEAU Evelyne (Visioconférence), FÉVRIER Albert, MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie (Visioconférence), MOREAU Philippe, ROBINEAU Isabelle (Visioconférence), De WILDE Florent (Visioconférence), WURPILLOT Stéphane (Visioconférence).

3CBO : BURON Jocelyn, CORBY-GUÉNÉE Catherine, GAUDY Christophe (Visioconférence), HAMON Stéphane, MONIN Ghislaine.

CC4V : BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène, FACY Joël, GADOIS Céline (Visioconférence), LAMIGEROCHE Chantal, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean Paul, BOUQUET Christophe, CARNEZAT Marie-Laure, CHARLES Valerie, CHRISTODOULOU Alexis, COULON François, De LAPORTE Hélène, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, DUPATY Gérard, GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, GODEY Éric, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, , LAVIER Jean-Charles, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien, MANAÏ-AHMADI Asma (Visioconférence), MASTYKARZ Catherine, TOURATIER Claude, TERRIER Charles, VAREILLES Philippe, WEBER Edouard.

PARTENAIRES : SAUTREUIL Magali (Visioconférence), VARENNES Nathalie (Visioconférence)

**ABSENTS EXCUSÉS :** MMES et MM.

CCCFG : JOBET Yohan.

3CBO : DUPUIS Thierry.

CC4V : LEROY Angélique.

AME : BOUSCAL Fabrice, CLERET Benjamin, DUCHENE Jean-Marie,

PARTENAIRES : GABORET Jalila

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

**POUVOIRS** : MR GAILLARD Michel a donné pouvoir à Mme DE LAPORTE Hélène, Mr BOUSCAL Fabrice a donné pouvoir à MR LEON Fabien, MR DUPUIS Thierry à MR BILLAULT Jean Paul.

**Secrétaire de séance** : MME DHAMS Hélène, Communauté de communes des 4 Vallées.

**CANDIDATURE DU TERRITOIRE À L'APPEL A PROJETS 2021-2022 DU PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION - VOLET 1 : SOUTIEN A L'EMERGENCE DE NOUVEAUX PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX**

---

**VU** la délibération n° 24/2018 relative à la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Projet Territorial Agricole et Alimentaire » adoptée en Comité Syndical du 6 juin 2018 ;

**Monsieur le Président,**

**RAPPELLE** que le territoire du Gâtinais montargois est engagé depuis les années 2010 dans différentes actions liées à la promotion de l'alimentation locale (ex. création en 2012 d'une opération En direct du Producteur, catalogue de la restauration collective en 2017) ou du changement des pratiques en agriculture notamment à travers sa politique de préservation de la ressource en eau.

Dans le cadre de son Plan Climat Énergie Territorial volontaire 2014-2020 et plus particulièrement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt initié par l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire, le territoire du PETR Gâtinais montargois a souhaité aller au-delà de la réalisation de ces actions ponctuelles et ainsi définir une stratégie et un plan d'actions visant une véritable transition agricole et alimentaire du territoire vers un modèle bas carbone. L'élaboration d'un Projet Territorial Agricole et Alimentaire (PTAA) en faveur du climat et d'une alimentation locale, co-construit avec la participation des acteurs locaux et des partenaires, a ainsi été initiée en janvier 2019. Après plusieurs mois de travaux, un diagnostic, une stratégie et les premiers éléments d'un plan d'actions ont été établis en 2020.

**Monsieur le Président,**

**RAPPELLE** que le territoire, sur les bases de ces travaux, a déposé, en septembre 2021, un dossier suite à un appel à candidatures régional initié par l'État et la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de la mesure 13 volet B du plan de relance, visant à soutenir les investissements réalisés dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux. Cette candidature n'a pas été retenue, considérant que le dossier n'était pas assez en phase avec les objectifs des PAT.

**Monsieur le Président,**

**INDIQUE** qu'un nouvel appel à projets 2021-2022 du Programme National pour l'Alimentation a été lancé en novembre dernier et permettrait de soutenir l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle du PETR Gâtinais montargois.

Le nouveau projet de candidature viserait ainsi l'adoption d'un Projet Alimentaire Territorial, incluant :

- la mise en place d'une gouvernance locale agricole et alimentaire partagée,
- la promotion d'une alimentation locale bas carbone à travers des actions d'éducation alimentaire des habitants, d'accessibilité sociale et d'accompagnement de la restauration hors domicile,
- l'accompagnement de projets individuels et collectifs en faveur d'une agriculture locale bas carbone

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

L'aide apportée permettrait de soutenir la création, durant 3 ans, d'un poste d'animateur.trice en charge du suivi du Projet Alimentaire Territorial et de l'accompagnement des nombreux acteurs du territoire qui souhaitent engager des projets en lien avec ce projet. Des outils de communication pourraient aussi être soutenus.

L'animateur.trice du Projet Alimentaire Territorial, de niveau Bac +4 /+5, serait en charge de :  
finaliser l'élaboration du PAT afin de conduire à son adoption et à sa labellisation en tant que Projet Alimentaire Territorial aux échelles nationale et régionale,  
animer le réseau des partenaires et des acteurs locaux à travers notamment des instances de gouvernance (ex. comité de pilotage du PAT, conseil local de l'agriculture et de l'alimentation, etc.),

mettre en œuvre et suivre le PAT. Il/elle sera le.la coordinateur.trice d'actions collectives à destination de certains publics (ex. opération En direct du Producteur, Défi Famille à alimentation positive, etc.). Il/elle sera l'interlocuteur.trice des collectivités, agriculteurs, acteurs économiques et associatifs dans le cadre du développement de leurs projets en lien avec le PAT.

évaluer la démarche et diffuser les résultats du projet.

communiquer et faire la promotion de la démarche au sein du territoire et des réseaux extérieurs.

Le coût de ce projet (poste chargé, 8% de frais connexes et frais de communication) est estimé pour 3 ans à 142 122 € HT. À travers l'appel à candidature, un taux de prise en charge de 70% peut être sollicité auprès de l'État, soit 99 486 €. Un complément d'aide pourrait être sollicité auprès de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, et ce jusqu'au plafond maximal de 80% d'aides publiques.

**Monsieur le Président,**

**PRECISE** que dans la cadre de cette candidature, et au vu des actions déjà engagées, le territoire pourrait solliciter la reconnaissance de sa démarche comme Projet Alimentaire Territorial niveau 1 (Projet Alimentaire Territorial en émergence).

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** une demande de reconnaissance de la démarche du PETER Gâtinais montargois en tant que Projet Alimentaire Territorial de niveau 1 (en émergence),

**VALIDE** le principe de dépôt d'une candidature du territoire à l'appel à projets 2021-2022 du Programme National pour l'Alimentation - Volet 1 : Soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux,

**SOLLICITE** le soutien financier de l'État et de la Région Centre-Val de Loire afin de pouvoir conduire le projet tel que présenté dans la candidature et notamment soutenir la création d'un poste d'animateur.rice du Projet Alimentaire Territorial pour une durée de 3 ans,

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,  
Frédéric NÉRAUD



REÇU EN PRÉFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com